

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2283

présenté par
Mme Dubost, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 37, après le mot :

« hommes »,

insérer les mots :

« qui la composent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel